

**CHAMPAGNE**  
MÉTROPOLE

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue par le Représentant de l'Etat le/Affichée le  
23/12/2020 ..... 23/12/20  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
Francois-Julien DEFERT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020**

Date de convocation et d'affichage : 09 décembre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

**Présents :**

ABEL JEAN-PIERRE	GARNERIN David	NINOREILLE Francine
BACHMANN Jean-Marie	GATOULLAT Marcel	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BAGATTIN Mélanie	GAUTHIER Anne-Sophie	OUADAH Karima
BAROIN François	GERARD Fabien	PAUWELS Cécile
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	POIVEZ Kevin
BAZIN-MALGRAS Valérie		PORTIER-GUENIN Françoise
BEAUSSIER Jean-Marie	GONCALVES José	POTTIER Denis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	QUINTART Sylvie
BILLET André	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	RAGUIN Jacky
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	REHN Yves
BLANCHON David	GUITTON Jordan	RENOIR Gilles
BLASCO Thierry	GULTEKIN Gulcan	RESLINSKI Jean-François
BLASSON Christian	GUNDALL Philippe	RICHARD Sophie
BOICHUT Daniel	HANDEL William	RICHARD Vincent
BOISSEAU Dominique	HELIOT-COURONNE Isabelle	ROBLET Bernard
BOUDADI Rachida	HENNEQUIN Virgil	ROUSSELOT Nicole
BRET Marc	HENRI Pascal	SAINTON Michel
BURRI Marie-Luce	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
BUTAT André	HIRTZIG Jack	SEBEYRAN Marc
CASTEX Jean-Marie	HONORÉ Nicolas	SERRA Frédéric
CHALVET Marie-Ange	HOUARD Bruno	SIMON Eric
CHAMPAGNE Anicet	HUBINOIS Alain	SOMSOIS Hervé
CHAMPAGNE Bernard	HUMBERT Christophe	THIENOT Régis
CHOISELAT Emmanuel	JOLLIOT Marie-France	THOMAS Christine
COCHET Jean-Michel	JOUAULT Gervaise	VIART Jean-Michel
CORNEVIN Jean-Pierre	KIEHN Patricia	VOLHUER Michel
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	ZAJAC Anna
DAHDOUH Fadi	LANOUX Claudie	
DA ROCHA Katia	LE CORRE Marie	
DAUTET Loëtitia	LEBECQ Jérémy	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DEHARBE Dominique	LEDOUBLE Catherine	
DELAITRE Guy	LEMELAND Caroline	
DENIS Valéry	LEMELLE Flavienne	
DESROUSSEAUX Pascal	LEPRINCE Didier	
DRAGON Jean-Luc	LEQUIEN Ombeline	
DRIAT Boris	LEROY Marie-Thérèse	
DUCHÊNE Annie	LEYMBERGER Brigitte	
DUQUESNOY Olivier	MAGLOIRE Arnaud	
DUSACQ Maxime	MALARMEY Michelle	
FARINE Bruno	MANDELLI François	
FINOT Patrick	MARTY Rémy	
FLEURET Dominique	MEIRHAEGHE Jean-François	
FRAPIN David	MEIRHAEGHE Sonia	
GACHOWSKI Jacques	MENNETRIER Nicolas	
GARIGLIO Elisabeth	MONTAGNE Jean-Jacques	
GAURIER Claude	MOSER Alain	

**Représentés :** MARTINOT Bruno par BEAUGRAND Joël,

**Excusés et ont donné pouvoir :** BRANLE Christian à ABEL Jean-Pierre, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, BECARD Francis à BAROIN François, CHEVALIER Bertrand à SERRA Frédéric, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, GAURIER Marlène à REHN Yves, CAFFET-VIARDOT Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie,

**Absents et excusés :** VAN DE ROSTYNE Alain, CHOMAT Christophe, PETIT Christine, ROUSSEAU Pauline, GRIENENBERGER Daniel.

**Sortie de séance :** GIRARDIN Olivier

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN

<b>DELIBERATION N°23</b>	<b>Convention inter-professions de santé médecins et infirmiers libéraux – Epidémie de SARS – COV -2 (COVID 19) dans l'Aube Parcours de soins et d'accompagnement de patients aubois à domicile</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jacky RAGUIN</b>

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
121	129	129			

**Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

**CONVENTION INTER-PROFESSIONS DE SANTE MEDECINS ET INFIRMIERS LIBERAUX  
- EPIDEMIE DE SARS-COV-2 (COVID19) DANS L'AUBE – PARCOURS DE SOINS ET  
D'ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS AUBOIS A DOMICILE**

**Exposé**

Le dispositif COVISOINS Aube a pour dessein de favoriser, lorsque cela est possible et opportun, les parcours de santé dits « à domicile », pour les patients atteints de COVID-19 et dont les symptômes ne nécessitent pas d'hospitalisation.

Ainsi, les différentes étapes de la convalescence doivent être séquencées et coordonnées entre les différents acteurs de la santé soit :

- le Conseil de l'ordre des médecins de l'Aube ;
- l'URPS des médecins pour l'Aube ;
- le Conseil de l'ordre des infirmiers de l'Aube et de la Haute-Marne ;
- l'URPS des infirmiers pour l'Aube ;
- le Département de l'Aube ;
- le Centre Hospitalier de Troyes ;
- l'Agence Régionale de Santé du Grand Est;
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube ;
- la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole.

La convention inter-professions de santé médecins et infirmiers libéraux, objet de la présente délibération, organise cette collaboration et facilite ainsi le parcours du patient atteint de Covid et non hospitalisé sur l'ensemble de sa prise en charge, et aux différentes étapes de sa convalescence.

Un comité de pilotage, co-présidé par le Président de Troyes Champagne Métropole et le Président du Département de l'Aube, se réunit autant de fois que nécessaire pour suivre le dispositif et fixer les grandes orientations

Un comité opérationnel définit quant à lui les protocoles de la Cellule d'Appui à la Coordination (CAC), et émet des avis auprès du comité de pilotage.

Le dispositif est conclu pour une durée de 3 mois renouvelable une seule fois.

**Décision**

**Le Conseil communautaire, après examen :**

- **SOUTIENT le dispositif COVISOINS Aube**
- **APPROUVE la convention Interprofessions de santé médecins et infirmiers libéraux – Epidémie de SARS-CoV-2 dans l'Aube – Parcours de soins et d'accompagnement des patients aubois à domicile**
- **AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote